

Dispositif d'accompagnement financier des animations captages, Agence de l'eau Rhin Meuse

SAGE ILL – NAPPE - RHIN

18^{ème} rencontre des producteurs d'eau potable

Mardi 09/07/2019, Région Grand Est, STRASBOURG

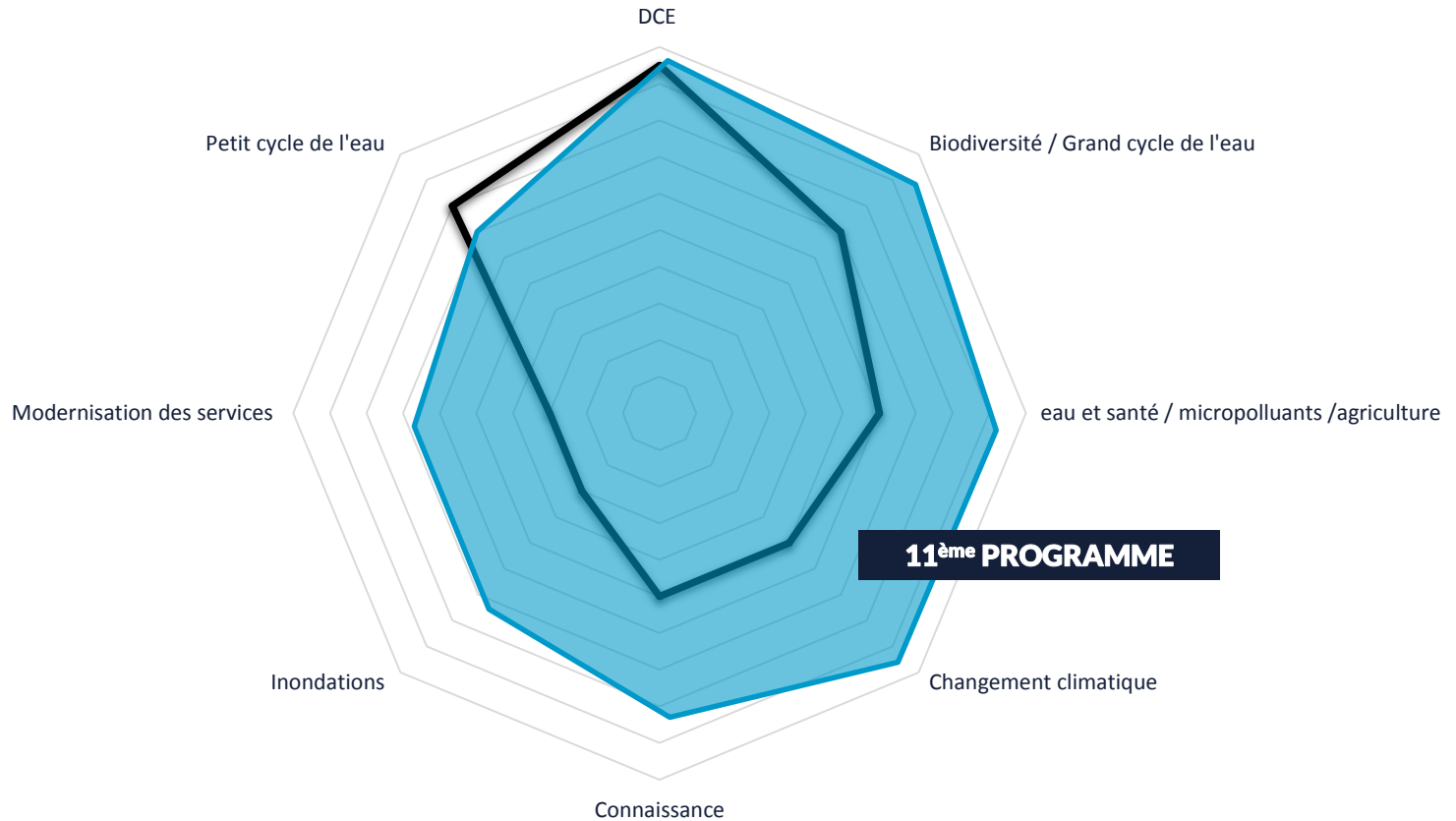
11^{ème}
programme,
une ambition
à la hauteur
des défis de
nos territoires

- > Agir dans un environnement en mutation: *évolution du périmètre d'action ...*
- > 4 objectifs stratégiques marqueurs de changement de caps: *lutter contre les pollutions toxiques pour servir la santé publique...*
- > 8 défis territoriaux: *nappe d'Alsace...*
- > Un programme solidaire partenarial et innovant: *une exigence accrue dans l'attribution des aides...*
- > Les politiques d'intervention : *actions!*



11^{ème} programme d'intervention

Évolution du périmètre d'action





Les politiques d'intervention



Préservation et restauration des milieux naturels et de la biodiversité



Protection de la qualité de la ressource en eau



Gestion quantitative de la ressource en eau



Lutte contre la pollution d'origine agricole



Lutte contre la pollution générée par les activités économiques



Assainissement



Primes de résultats



Animation



Sensibilisation, éducation, information



Coopération internationale



Études

Protection de la qualité de la ressource en eau

Une priorité = la reconquête de la qualité des captages dégradés par des pollutions diffuses agricoles

→ condition d'accès aux aides



| Études préalables | 70 % ou 80 % |
|--|--------------|
| Travaux DUP | 50 % |
| Actions de reconquête des captages (opérations foncières, filières agricoles, infrastructures agro-écologiques...) | 80 % |

Aides en matière d'assainissement et d'eau potable **conditionnées** à la mise en œuvre pérenne et efficace de reconquête de la qualité des captages dégradés

Arrêt !
Des aides aux traitements (nitrates / phyto) + interconnexions





Pollutions diffuses agricoles

Une stratégie renforcée de changement de systèmes agricoles (de « *la bonne dose au bon moment* » à « *la bonne culture au bon endroit* ») pour :

- Reconquérir 331 captages dégradés
- Agir sur les pollutions par les nitrates et surtout les pesticides (zones d'action prioritaires)

Le soutien aux actions les plus efficaces donnant la garantie de la restauration des ressources en eau

- **Mesures agro-environnementales** limitées au soutien du retour à l'herbe et à la conversion à l'agriculture biologique
- **Investissements** : ciblage des matériels permettant l'arrêt de l'utilisation des pesticides (bineuses...), le soutien de l'herbe sur les captages (entretien, récolte)
- **Dispositifs agroécologiques** (haies, zones tampons...)
- **Opérations foncières** (de l'achat aux échanges parcellaires)
- **Filières agricoles** (cultures sans ou à bas niveau d'impact sur les ressources en eau)





Pollutions diffuses agricoles

Les collectivités, des acteurs à mobiliser en priorité : animation et coordination des plans d'actions notamment sur les captages (*foncier, filières...*)

Des animations de terrain indispensables pour porter les projets sur les territoires : recentrage des animations (baisse globale attendue de 20%)

Une mobilisation des aides sous plusieurs formes :

aides isolées, contrats de solutions territoriaux, appels à projets (filieres notamment)

Des modalités d'aides encadrées par l'Europe

| Programmes de développement rural régionaux | MAE 100 % |
|---|---------------------------------------|
| | Matériels/investissements : 40 à 60 % |
| Dispositifs notifiés pour les filières (investissements, animation) | Jusqu'à 80 % |
| Etude préalable, animation, foncier | Maximum 80 % |

Animation, une politique ciblée sur les priorités du programme et plus encadrée...

Missions d'animation territoriale, une gouvernance territoriale (maitres d'ouvrages locaux)

L'animation est un outil essentiel du développement des actions :

- sensibiliser les acteurs locaux;
- favoriser les dynamiques de dialogue et de concertation;
- impulser et accompagner les changements d'habitudes / pratiques;
- réaliser des opérations démonstratives et accompagner la mise en œuvre de programmes plus globaux.



| | | |
|------------------------|---|-----------------|
| Mission au temps passé | 350 €/ jour homme max. | Taux d'aide 50% |
| Mission à l'objectif | Coût unitaire d'une tache x Nbre taches | |



« Pollutions diffuses agricoles et reconquête des captages, quelle animation ? »

Evolution de l'animation et objectifs:

Inciter une mobilisation du monde agricole pour réussir la transition écologique et promouvoir une politique volontariste de reconquête des captages dégradés par l'implication des collectivités

- La réduction globale des animations jugées les moins prioritaires dans le cadre du P11 (ZNA, ajustement des pratiques, notamment sur des filières non prioritaires au niveau du Bassin Rhin-Meuse (légumes, vignes...))
- **Le transfert des animations « captages » des OPA (CA, OPABA, FREDON...) vers les collectivités;**
- Le recentrage des actions d'animation sur les volets prioritaires au titre du P11 (foncier, filières, BNI).

ANIMATION
collectivités

Régie **OU / ET** Prestataire
de service

Dispositifs et modalités
d'aides spécifiques



Lutter contre les pollutions d'origine agricole passe par le développement de systèmes de production (assolements et autres pratiques) réduisant ou supprimant les apports de polluants diffus agricoles dans le milieu aquatique.

L'agence de l'eau ciblera prioritairement son action sur :

- **les aires d'alimentation des captages dégradés**, sensibles ou stratégiques vis-à-vis des pollutions par les nitrates et les pesticides. Cette action associera collectivités et professionnels agricoles.
- **les zones d'actions prioritaires (ZAP)** fortement concernées par les pollutions agricoles, avec notamment une forte présence de pesticides. Ces secteurs sensibles sont ciblés au cas par cas sur la base d'un état des lieux (carte disponible sur le site internet www.eau-rhin-meuse.fr).

Les actions aidées devront être conformes aux règles communautaires d'encadrement (programmes de développement rural régionaux (PDRR), règlements d'exemption notamment).



AIDES

accordées par l'agence de l'eau Rhin-Meuse

| INTERVENTIONS | TAUX D'AIDE DE RÉFÉRENCE |
|---|--|
| Études (définition, évaluation et suivi nécessaire à la mise en œuvre du projet) Prestations externalisées Prestations réalisées en régie | 70% 350 € TTC/jour |
| 1 EN FAVEUR DE L'AMÉLIORATION DE LA GESTION DES EFFLUENTS D'ÉLEVAGE | 40% <i>soumis à condition</i> |
| EN FAVEUR DES CHANGEMENTS DE PRATIQUES Réduction des pollutions ponctuelles par les pesticides (sécurisation de la manipulation des pesticides, gestion et traitement des effluents phytosanitaires...) | de 40 à 60% |
| 2 Acquisition de matériels alternatifs à l'utilisation de pesticides (bineuse, système de guidage, herse étrille...) | 40% |
| Réduction des transferts en système irrigué (matériel lié au pilotage et à la régulation) | 30% |
| Spécifiquement sur les aires d'alimentation de captages, acquisition de matériels de gestion de l'herbe (entretien, récolte et séchage de l'herbe) | 40% |
| 3 EN FAVEUR DES CHANGEMENTS DE SYSTÈMES ET D'ASSOLEMENTS Mesures agro-environnementales (remise en herbe, agriculture biologique) | Mesures prises en charge par l'agence de l'eau jusqu'à 100% |
| 4 Dans les zones de captages, gestion foncière (acquisition, échange...) | 80% |
| 5 Dans les zones de captages, aide aux projets de filières agricoles (émergence d'un label...) | 40 à 80% <i>étude préalable nécessaire</i> |
| 6 EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES TRANSFERTS DE POLLUTION VERS LA RESSOURCE EN EAU (P'CAE*) Mise en place d'une zone de filtration naturelle (dispositifs de remédiation, zone tampon) | 40% <i>étude préalable nécessaire</i> |
| 7 EN FAVEUR DE L'ANIMATION | 50% |

Pollutions diffuses agricoles

Des actions mixtes à engager sur le territoire

- Une gestion « croisée » de la protection et de la restauration de la qualité des ressources en eau avec la gestion des milieux, des zones humides, de la biodiversité, des inondations et des coulées de boue...

Sur le volet « zéro pesticide »
dans les villes et villages

Études préalables / investissements /
animation (1 seul projet par collectivité
durant le programme)

50 %



Merci

